

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 115 (1989)  
**Heft:** 6

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Direction d'arrondissement CFF II, commune de Cham/ZG	Domaine de la gare, Cham, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 ou originaires de ce canton	31 mars 89 (31 janv. 89)	
Administration communale d'Orsières	Centre scolaire à Orsières, CP	Architectes établis en Valais avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 et architectes valaisans établis en Suisse avant la même date	Avril 89 (18 nov. 88)	23/88 B 182
Ville de Lausanne, Direction des travaux et Direction des finances	Bâtiments du front de lac, Ouchy, CP	Architectes reconnus par l'Etat de Vaud, établis ou domiciliés dans la commune de Lausanne au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 ainsi que cinq architectes invités	24 avril 89 (23 déc. 88)	25/88 p. 17 des annonces
Conseil d'Etat du canton de Lucerne	Nouvelles constructions dans le quartier du Grosshof, Kriens/LU	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Lucerne depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1987 ou originaires de ce canton	22 mai 89 (27 janv. 89)	
Ecole d'architecture de l'Université de Wisconsin (Etats-Unis)	«Visions pour la ville du futur», concours international	Architectes et urbanistes de toutes nationalités; les équipes pourront comporter des professionnels de toutes les disciplines et des étudiants	31 mai 1989 (31 oct. 88)	17/88 B 118
Commune de Pully, Direction de l'urbanisme et des constructions	Aménagement du quartier des Anciens-Moulins, CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés à Pully avant le 1 <sup>er</sup> octobre 1988	26 juin 89 (10 févr. 89)	1-2/89 B 2
Direction d'arrondissement CFF III, ville de Baden	Domaine de la gare, Baden, CI	Architectes domiciliés ou établis dans le canton d'Argovie depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 ou originaires de ce canton	30 juin 89 (31 mars 89)	

## Nouveau dans cette liste

Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN)	Protection de l'habitat contre le bruit de la route	Architectes, urbanistes, aménagistes, acousticiens établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988, citoyens suisses	30 juin 89 (10 mars 89)	7/89
--	---	---	----------------------------	------

## Expositions

Ville de Neuchâtel	Restructuration et agrandissement de l'Hôpital Pourtalès, Neuchâtel, CP	Musée d'Art et d'Histoire, Neuchâtel. Ouvert du 28 février au 19 mars, tous les jours (sauf lundi) de 10 à 12 h et de 14 à 17 h (jeudi jusqu'à 21 h)		
Ville de Lausanne	Aménagement d'un quartier urbain de 7 ha au lieu-dit «Gare du Flon», CI	Centre administratif Karl Steiner, route de Chavannes 33, Lausanne. Ouvert du 15 février au 11 mars 1989 de 12 à 19 h, samedi de 10 à 17 h, fermé le dimanche		11/88 B 182
Holding Lausanne-Ouchy, Lausanne	Aménagement du lieu-dit «Gare du Flon» - Projet Botta-Mangeat (commande)	Rue de Genève 23, Lausanne. Ouvert jusqu'au 11 mars, lundi-vendredi de 14 à 19 h, samedi-dimanche de 10 à 12 h		
CFF, PTT, Ville de Lugano	Restructuration de la place de la Gare, CI	Pavillon Arte Casa, viale Castagnola, Lugano. Ouvert du 1 <sup>er</sup> au 12 mars: du lundi au vendredi de 17 à 21 h 30, samedi et dimanche de 14 à 21 h 30		
Expo 92 Sevilla - OSEC	Participation suisse à l'Exposition universelle de Séville 1992, CI	EPFZ, ETH-Zentrum, Rämistrasse. Ouvert du 4 au 7 avril, de 9 à 17 h		18/88 B 130
Science chrétienne	Maison d'accueil pour scientifiques chrétiens, concours sur invitation, CP	Château de Rolle. Ouvert du 14 au 23 mars 1989, de 17 à 19 h 30, samedi et dimanche de 14 à 17 h		

## Carnet des concours

### Restructuration et agrandissement de l'Hôpital Pourtalès, Neuchâtel

#### Résultats

Le jury de ce concours de projet s'est réuni les 2, 3 et 13 février dernier au Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel. A l'issue de ses travaux, il a décerné les prix suivants:

- 1<sup>er</sup> prix Fr. 38 000.— MM. Robert Monnier et Laurent Geninasca, architectes, Neuchâtel  
 2<sup>e</sup> prix Fr. 30 000.— M. Claude Rollier, architecte, Neuchâtel  
 3<sup>e</sup> prix Fr. 22 000.— M. Walter Schindler, architecte, Zurich  
 4<sup>e</sup> prix Fr. 18 000.— Itten + Brechbühl AG, MM. Christoph Mid-  
 delberg, Richard Dolezal, Peter Staub, archi-  
 tectes, Berne  
 5<sup>e</sup> prix Fr. 12 000.— MM. Henri Mollet, Jean-Pierre Bechtel,  
 architectes, Bienne  
 6<sup>e</sup> prix Fr. 11 000.— MM. Edouard Weber, Neuchâtel, Philippe  
 Oesch, Le Locle, Georges-G. Haefeli, La  
 Chaux-de-Fonds, architectes  
 7<sup>e</sup> prix Fr. 10 000.— M. Patrick Devanthery, M<sup>me</sup> Inès Lamuniè-  
 re, architectes, Genève  
 8<sup>e</sup> prix Fr. 9 000.— Richter et Gut SA, MM. Max Richter,  
 Marcel Gut, Jacques Richter, architectes,  
 Lausanne

L'exposition publique des projets aura lieu du 28 février au 19 mars 1989 au Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel. Heures d'ouverture: tous les jours (sauf lundi) de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures; jeudi, prolongation jusqu'à 21 heures.

### Restructuration de la place de la Gare, Lugano

#### Résultats

Onze projets ont été admis au second tour, sur les 27 projets reçus au premier tour de ce concours organisé conjointement par les CFF, les PTT et la Ville de Lugano.

Le jury s'est réuni les 20, 21, 22 et 23 février dernier. A l'issue de ses travaux, il a décerné les prix suivants:

- 1<sup>er</sup> prix Antonio Antorini, Gentilino et Aurelio Galfetti, Bellin-  
 zone  
 2<sup>e</sup> prix Flora Ruchat-Roncati, Dolf Schnebli, Isidor Ryser, Zu-  
 rich et Stefan Häuselmann, Baden  
 3<sup>e</sup> prix Mario Campi, Lugano et Franco Pessina, Massagno  
 4<sup>e</sup> prix Tita Carloni, Rovio, Roberto Nicoli, Carona, Flavio  
 Moro, Arbedo et Diego Generelli, Tegna  
 5<sup>e</sup> prix Rudy Hunziker, Tesserete  
 6<sup>e</sup> prix Henri Mollet et Jean-Pierre Bechtel, Bienne  
 7<sup>e</sup> prix Marco Krähenbühl, Giovanni Calfetti, Ivo Trümpy, Riva  
 San Vitale  
 8<sup>e</sup> prix Luca Ortelli, Côme (I)

Achat Peter Zumthor, architecte, Haldenstein

Achat Giampiero Camponovo, architecte, Breganzona

Le jury recommande aux maîtres de l'ouvrage de poursuivre l'éla-  
 boration des projets ayant obtenu les deux premiers prix.

L'exposition publique des projets aura lieu du 1<sup>er</sup> au 12 mars 1989 au pavillon Arte Casa, viale Castagnola, à Lugano. Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 17 h à 21 h 30, samedi et dimanche de 14 h à 21 h 30.

### Aménagement du lieu-dit «Gare du Flon» - Projet Botta-Mangeat

#### Exposition

Contrairement à ce que nous annonçons dans notre dernier numé-  
 ro, il n'est pas encore trop tard pour visiter l'exposition du projet  
 d'aménagement de la vallée du Flon élaboré par les architectes  
 Mario Botta et Vincent Mangeat sur mandat du Holding Lausanne-  
 Ouchy. En effet, ce dernier a décidé de prolonger cette exposition  
 jusqu'au samedi 11 mars.

Elle est présentée à la rue de Genève 23, à Lausanne (cheminement  
 indiqué à partir du haut des escaliers de Bel-Air, du Grand-Pont et  
 du Grand-Chêne). Heures d'ouverture: lundi à vendredi de 14 h à  
 19 h (visite commentée entre 17 h 30 et 19 h), samedi et dimanche  
 de 10 h à 12 h (avec visite commentée).

Personne ne voudra manquer cette occasion de comparer le projet  
 Botta-Mangeat avec ceux des lauréats du concours organisé par la  
 Ville de Lausanne, dont l'exposition se visite également jusqu'au  
 11 mars au centre administratif Karl Steiner. Tout au plus pourra-  
 t-on regretter de ne pas trouver tous ces projets réunis dans les  
 mêmes locaux.

## Actualité

### Orientation/Formation: une articulation douloureuse!

#### Quelques chiffres

Dans le canton de Vaud, 55%  
 des entreprises occupent moins  
 de 6 personnes et 74% moins de  
 11 personnes, ce qui fait appa-  
 raître que le domaine des res-  
 sources humaines est essentiel-  
 lement du ressort du «patron».  
 Si le journal (annonces) est le  
 mode de recrutement le plus  
 utilisé (75%), il est à remarquer  
 que dans les professions «ma-  
 nuelles», le contact ne se crée  
 pas par la voie dite administrai-  
 tive, mais bien sur le «terrain»,  
 sur les chantiers, lors de mani-  
 festations sociales ou sportives.  
 Dans les PME vaudoises, 46%  
 des employés sont sans forma-  
 tion particulière et 44% sont is-  
 sus d'une école professionnelle  
 (CFC)<sup>1</sup>. Ce sont ces derniers  
 qui assureront à terme l'enca-  
 drement et c'est à eux que notre  
 projet s'intéresse.

La dernière enquête annuelle  
 de l'USAM révèle qu'en Suisse,  
 98 professions sur 154 concer-  
 nées par l'enquête souffrent  
 d'une pénurie de candidats à  
 l'apprentissage et ce problème  
 est aggravé de 10% par rapport  
 à l'année précédente.

#### La situation des futurs apprentis

Les moyens mis à la disposition  
 des futurs apprentis pour réali-  
 ser leur choix professionnel  
 sont très restreints, et il existe  
 une disproportion entre ces  
 moyens et l'importance de l'en-  
 jeu: un métier pour la vie!

Le problème majeur est certes  
 d'entrer en contact avec des en-  
 treprises qui offrent une place  
 d'apprentissage, mais surtout  
 avec un grand nombre de ces  
 entreprises pour faire un choix  
 qui en soit un!

Or, dans la pratique, cela signi-  
 fie:

- qu'il faut se procurer plu-  
 sieurs dizaines d'adresses  
 d'entreprises susceptibles de  
 chercher un apprenti (l'an-  
 nuaire restant la règle);
- qu'il faudra écrire à l'aveu-  
 gle, puisqu'une «centrale  
 des postes d'apprentissage»  
 n'existe pas;
- qu'il faudra se rendre à plu-  
 sieurs rendez-vous qui ne dé-  
 boucheront sur rien, faute de  
 «communication», et perdre

ainsi plusieurs demi-jour-  
 nées en vain;

- que l'on prendra ce qui reste  
 faute d'avoir le choix, ou  
 le temps, ou l'envie de ré-  
 pondre à d'autres interroga-  
 toires.

#### La situation des entreprises

De leur côté, les entreprises  
 sont divisées en deux grands  
 groupes: celles qui ont un ser-  
 vice du personnel et les autres.  
 Dans les grandes entreprises, il  
 existe un service du personnel  
 organisé pour planifier la for-  
 mation et l'engagement des ap-  
 prentis, et qui peut tout au long  
 de l'année faire face aux de-  
 mandes spontanées et rensei-  
 gner les jeunes sur l'entreprise.  
 Dans les petites entreprises, le  
 problème du personnel est trait-  
 é par le «patron» ou un res-  
 ponsable de services généraux  
 (comptabilité, secrétariat, etc.).  
 Le problème des apprentis appa-  
 raît ainsi comme une sur-  
 charge qu'il convient d'«expé-  
 dier» le plus rapidement et le  
 plus simplement possible.

Dans tous les cas, la majorité  
 des démarches sont faites avant  
 de considérer le facteur hu-  
 main, de rencontrer les intéres-  
 sés, d'avoir accès à l'informa-  
 tion, d'où une perte de temps  
 incroyable puisque c'est précé-  
 sivement de cette entrevue que  
 découle la décision.

On constate donc un grand vide  
 «organisationnel» entre la fin  
 de l'école et le début de l'ap-  
 prentissage, vide qu'il convien-  
 drait de combler dans l'intérêt  
 de notre économie.

#### A priori erronés

Contrairement à une idée bien  
 ancrée dans les mentalités, ce  
 ne sont pas les apprentis qui  
 sont «demandeurs».

En effet, chacun sait que l'ave-  
 nir de l'économie en général,  
 vaudoise en particulier, compte  
 tenu du tissu qui la compose,  
 dépend essentiellement de la  
 formation professionnelle que  
 nous donnerons à nos jeunes.  
 Chaque corps de métier a un in-  
 térêt vital à assurer une forma-

<sup>1</sup>Source: PME vaudoises, FI-  
 DAM 87.